

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 7
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 10/03/2022

Le 17 mars 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Gilles GARNIER (Pouvoir Brigitte KLEIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Marc PECHOUX), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

Secrétaire de séance : Nicole DUGELAY.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – Création d'emplois de vacataires

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret N°88-145 du 15 février 1988, relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment l'article 1 ;

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, des ressources humaines et de la mutualisation, rappelle que par une délibération du 23 septembre 2021 le Conseil avait déjà créé 10 emplois de vacataires chargés des la distribution des bacs de tri selectifs auprès des habitants du territoire entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 décembre 2021. La deuxième campagne de distribution des bacs de tri concernera les communes fortement peuplées du territoire et demarrera en mars 2022. Elle nécessitera aussi le recours à des vacataires, et sans doute en plus grand nombre.

M. Stéphane BERTHOMIEU propose donc de créer 20 emplois de vacataires dont les caractéristiques sont les suivantes :

Mission : Information et distribution des bacs de tri sélectif auprès des habitants du territoire de la CCDSV.

Durée de la mission : La distribution se fera le samedi et /ou le dimanche entre le 5 mars 2022 et le 30 juin 2022, à raison de 10 heures par jour maximum.

Rémunération de la mission : La mission est évaluée en heure, à raison de 14€ brut de l'heure.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 03/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ABROGER** la délibération du 23 septembre 2021 ;
- ✓ **D'APPROUVER** la création de 20 emplois de vacataires selon les caractéristiques exposées ci-dessus ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants à ces emplois sont prévus au budget 2022.

21 MARS 2022

A Trévoux, le 17/03/2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220317-2022C21-PC
Affichage le : 21 MARS 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

